



Programme du Diplôme du Baccalauréat International

Politique d'inclusion du programme du diplôme

Le Cours Sainte Marie de Hann (CSMH) partage la philosophie de l'IB visant à rendre le programme du diplôme accessible au plus grand nombre possible d'élèves. Tout en reconnaissant la rigueur académique du programme du diplôme, les CSMH s'engage à réduire au minimum les obstacles afin de susciter l'intérêt des élèves ayant des profils d'apprentissage variés.

1. Inclusion

¹« L'inclusion est un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'éducation et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles à l'apprentissage ». L'inclusion implique ainsi, un changement et est facilitée dans une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes. Selon l'IB, il s'agit d'une approche pédagogique que tous les établissements doivent s'efforcer d'adopter.

La législation sénégalaise, par le biais de son Ministère de l'Education Nationale, a prévu des dispositions légales relatives à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers et leur prise en charge dans les différents établissements scolaires publics et privés.

²La Loi N° 91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'Education nationale, modifiée, en son article 5 stipule : « L'Education nationale est démocratique. Elle donne à tous des chances égales de réussite. Elle s'inspire du droit reconnu à tout être humain de recevoir l'instruction et la formation correspondant à ses aptitudes sans discrimination de sexe, d'origine sociale, de race, d'ethnie, de religion ou de nationalité »

L'ODD 4 des Nations-Unies sur l'Education³ et le rapport de l'UNESCO sur l'éducation inclusive au Sénégal⁴ renforcent le besoin et la possibilité d'aider les élèves à besoins éducatifs spécifiques à développer leur plein potentiel.

¹ <https://blogs.ibo.org/blog/2016/08/31/quest-ce-que-linclusion/?lang=fr>

² <https://drive.google.com/file/d/1TwyejGGoTE2Bm4sGNVHwVD8ThUMvxjev/view?usp=sharing>

³ https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/rapportvalidationdonnees_odd4_sen.pdf

⁴ <https://education-profiles.org/fr/afrique-sub-saharienne/senegal/~inclusion>



La politique du CSMH sur l'inclusion tient compte des principes de l'IB suivants⁵ :

- « L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique d'éducation inclusive conforme aux directives de l'IB ». (0301-02-0100)
- « L'établissement scolaire indique dans sa politique d'éducation inclusive toutes ses obligations légales, et présente les structures et les processus qu'il a mis en place pour respecter ces obligations ». (0301-02-0200)

« Dans sa politique d'éducation inclusive, l'établissement scolaire décrit les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire, et indique clairement sa vision pour la mise en œuvre de programmes inclusifs ». (0301-02-0300)

Les enseignants du Cours Sainte Marie de HANN s'assurent qu'ils répondent efficacement aux besoins particuliers des élèves et possèdent une vaste expérience de l'adaptation des leçons et des évaluations pour optimiser les parcours de réussite des élèves.

Les enseignants ont accès à une série de tests et d'évaluations fournis par les ministères français et sénégalais de l'Éducation et collectent des informations sur les élèves ayant des besoins spéciaux dans d'autres écoles.

De plus, le Cours Sainte Marie de HANN tient à jour une documentation pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Cette documentation est mise à la disposition des équipes travaillant avec ces élèves.

Les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux seront encouragés à s'inscrire au Programme du diplôme de l'IB et seront admis sous réserve du respect des conditions requises.

Le Cours Sainte Marie de HANN dispose d'un psychologue référent et peut recommander les parents d'élèves aux professionnels de santé de Dakar avec lesquels l'école est en contact.

2. Cadre d'études de nos élèves et infrastructures

Le cadre d'études est propice à tous les élèves, avec ou sans handicap, ayant des besoins spécifiques ou non.

Notre pédagogie est basée sur les contenus pédagogiques de l'IB, les contextes et concepts mondiaux, les réalités socio-culturelles de nos apprenants, la mise en pratique des intelligences multiples et des styles d'apprentissage, l'enseignement différencié et l'approche par les compétences.

⁵ <https://internationale.csskamloup.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/51/2022/04/Politique-dinclusion.pdf>



L'étude de dossier de candidature et les tests d'entrée sont conformes à la politique d'admission de l'IB,

L'entretien avec les élèves et leurs parents, nous permet d'identifier les élèves à handicap ou à besoins spéciaux et de suivre leurs dossiers médicaux.

Les salles de classe ont chacune un effectif réduit, un maximal de trente (30) élèves, ceci pour mieux assurer la sécurité et le bien-être de nos apprenants.

Les infrastructures (bâtiments, salles de classe, cantine, CDI etc... répondent aux normes de prise en charge des élèves à besoins spécifiques. A tous les niveaux d'étages, les escaliers sont équipés de rampes de sécurité et d'assistance aux élèves ayant une mobilité réduite due à un handicap ou une maladie (asthme, malaise, crise d'angoisse, allergies, obésité, fracture d'un membre supérieur ou inférieur etc...)

Nos locaux sont bien aérés, bien éclairés et répondent aux normes acoustiques pour éviter des problèmes de vue et d'ouïe.

Nous avons une équipe médicale conduite par un médecin pour veiller sur la santé de nos apprenants. Elle assure les tâches suivantes :

- Accueil et accompagnement des élèves (écoute, aide et soutien)
- Gestion des dossiers de maladies chroniques, allergies, asthme, malaises, stress, crise d'angoisse etc.
- Promotion de la santé et sensibilisation (prévention dans les domaines des addictions, de la sexualité, du secourisme, de la nutrition et du bien-être à l'école)
- Premier soins et soins d'urgence
- Gestion des consultations médicales et bilan santé de l'élève en interne ou en externe
- Etroite collaboration avec les structures d'urgence de santé, hôpitaux et les parents d'élèves

3. Différenciation

Conformément à l'approche inclusive de l'IB pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux ⁶ et la politique d'accès et d'inclusion du B.I⁷, la différenciation s'entend par l'identification pour chaque apprenant des stratégies les plus efficaces pour lui permettre

⁶ <https://www.ibo.org/fr/programmes/equity-and-inclusive-education-in-the-ib/>

⁷ <https://www.ibo.org/globalassets/new-structure/programmes/dp/pdfs/access-and-inclusion-policy-fr.pdf>



d'atteindre les objectifs du curriculum. Les enseignants du Cours Sainte Marie de HANN sont sensibles à cette diversité d'approches.

En termes d'évaluation, la différenciation peut impliquer des solutions telles que l'adaptation de l'enseignement, des processus d'apprentissage et des pratiques d'évaluation (temps supplémentaire après validation du dossier médical par les services de l'IB, présence d'une secrétaire, d'un coach, accès aux technologies).

Il est rappelé que toute adaptation au niveau des examens de la session de mai est soumise à l'approbation de l'IB. Une fois cette étape franchie, les adaptations accordées par l'IB seront mises en œuvre par l'établissement.

4. Bonnes pratiques

Le C S.M.H soutient et applique les bonnes pratiques identifiées par le Programme du diplôme de l'IB :

4.1 Affirmer son identité pour renforcer l'estime de soi

Conformément à la politique de l'IB, Les C.S.M.H soutient l'affirmation de l'identité et l'estime de soi des élèves :

- promouvoir un environnement scolaire attentif à la diversité des apprenants
- valoriser la diversité culturelle et l'utiliser pour promouvoir l'apprentissage
- accompagner les élèves pour un développement personnel effectif
- établir une relation privilégiée avec les parents afin d'établir des stratégies de coopération optimale en vue d'atteindre des objectifs communs

4.2 Valoriser les connaissances préalables

Conformément à la politique de l'IB, le C.S.M.H prend en compte les connaissances préalables des élèves :

- évaluer les connaissances, les forces et les intérêts existants
- reconnaître le potentiel de lacunes ou de chevauchements dans l'apprentissage.
- interagir régulièrement avec les élèves pour élaborer des profils individuels qui serviront à guider l'enseignement et l'apprentissage ;
- utiliser explicitement les connaissances préalables des apprenants pour promouvoir de nouveaux apprentissages ;
- prendre en compte les résultats de l'apprentissage lors de la conception, de la différenciation et de la planification d'un nouvel apprentissage.



4.3 Soutenir l'apprentissage pour favoriser l'autonomie

Le Cours Sainte Marie de HANN diversifie les stratégies pédagogiques telles que :

- dramatisation, aides visuelles, démonstrations, apprentissage expérientiel....
- la mise en place de petits groupes de collaboration
- l'utilisation de la langue maternelle pour développer des idées initiales

4.4 Développer l'apprentissage pour tous les élèves

Les enseignants des C.S.M.H aident les apprenants à élargir leur apprentissage en combinant un niveau élevé d'attentes et un souci constant pour tous les élèves. Le C.S.M.H concentre ses stratégies d'enseignement sur l'élève et encourage l'interaction et les situations d'apprentissage stimulantes.

5. Responsabilités et droits de la communauté scolaire :

1. La direction :

Lors de l'étude de la demande d'admission d'un élève, la direction doit évaluer les capacités et les besoins spécifiques ou spéciaux de l'élève :

- Elle fournit aux enseignants les renseignements sur l'élève à besoins particuliers pour une meilleure prise en charge de celui-ci
- Si elle ne les a pas déjà reçus, la direction de l'établissement doit demander, à l'école d'origine, l'évaluation des capacités de l'élève et ses besoins particuliers en termes d'inclusion
- La direction demande aux parents et à l'élève concerné (s'il en est capable) de participer à l'évaluation des besoins spécifiques de ce dernier
- L'évaluation périodique des performances de l'élève et son suivi doivent être assurés
- La direction établit une fiche de suivi et d'intervention partagée périodiquement avec les parents et le personnel de soutien

2. L'enseignant :

- Il s'approprie les meilleures pratiques d'enseignement qui correspondent aux besoins de l'élève en situation particulière d'apprentissage



- Il informe les parents, en temps réel, des difficultés de l'enfant pour qu'ensemble, des voies et moyens soient trouvés en vue de l'amélioration des performances académiques de l'élève.
- Il choisit les meilleures stratégies d'évaluation des élèves à besoins spécifiques par rapport à leur vitesse d'exécution des tâches demandées, à leur style d'apprentissage et à leur zone de confort en termes d'apprentissage.

3. L'élève :

Il a un rôle fondamental à jouer dans sa réussite. Pour ce faire, il doit collaborer avec toutes les parties prenantes (membres de la direction, enseignants, parents, infirmière et psychologue référent)

4. L'équipe médicale

Elle détient les fiches individuelles des élèves à besoins spécifiques et leur prodigue des soins en cas de besoin. Elle est en contact permanent avec les parents de ces élèves et elle les appelle en cas de besoin.

5. Psychologue référent :

L'école a recruté un psychologue référent qui peut être sollicité par les parents, à tout moment, en cas de besoin.

6. Coach en développement personnel :

Un coach en développement personnel est mis à la disposition de tous les élèves. Il les rencontre périodiquement et dans les situations d'urgence. Les élèves bénéficient de différentes séances parmi lesquelles : la confiance en soi, l'estime de soi, la gestion des émotions, la gestion du stress, la gestion du temps, l'intelligence émotionnelle et la communication en milieu scolaire.

Source :

- <https://lecollegebilingue-dakar.net/>
- <https://blogs.ibo.org/blog/2016/08/31/quest-ce-que-linclusion/?lang=fr>
- International Baccalaureate Organisation (2014). Normes de mise en œuvre des programmes et leurs applications concrètes. Geneva. IBO.



COURS SAINTE MARIE DE HANN



- Continuum de l'IB, Éducation inclusive, l'inclusion dans le cadre de l'IB
<https://www.ibo.org/globalassets/digital-toolkit/flyers-and-artworks/inclusive-education-fr.pdf>
- https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/rapportvalidationdonnees_odd4_senn.pdf
- <https://education-profiles.org/fr/afrique-sub-saharienne/senegal/~inclusion>
- <https://www.ibo.org/fr/programmes/equity-and-inclusive-education-in-the-ib/>
- <https://www.ibo.org/globalassets/new-structure/programmes/dp/pdfs/access-and-inclusion-policy-fr.pdf>
- <https://internationale.csskamloup.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/51/2022/04/Politique-dinclusion.pdf>

Révision en date du 1^{er} juillet 2025